



**PAYS de
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le 
ID : 064-200079051-20250117-D02_20250117-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn
Séance du 17 janvier 2025**

*Date de la convocation : 10 janvier 2025
Nombre de délégués en exercice : 66*

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABE, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Monique MOULAT, Michel OLIVE, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Didier REY, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Nadine BARTHE, Jean-Patrick BAZILE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Fabienne COSTEDOAT DIU (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Marie-Claire NÉ), Christian LECHIT (a suppléé Jean-Simon LEBLANC), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR), Michel MINVIELLE (a suppléé Marc DUFAU), Maryse PAYBOU (a suppléé Marlène LE DIEU DE VILLE).

Etait représenté :

François BAYROU a donné pouvoir à Jean-Louis PERES.

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Arnaud JACOTTIN, Emmanuel HANON, Philippe LALANNE, Isabelle LAHORE, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Martine RODRIGUEZ.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Josy POUEYTO.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES

**N° 2 - PLAN SOLIDARITES CRISES DU PAYS DE BEARN
APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPERATION**

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 1er octobre 2018, le Pays de Béarn a décidé de l'élaboration d'un plan d'accompagnement et de coordination pour l'appui, la sauvegarde et le soutien à la population.

Dans le respect du cadre réglementaire en matière de sécurité civile, plus particulièrement s'agissant de la gestion de crise, une solidarité active est ainsi organisée à l'échelle du Pays de Béarn. Elle prend la forme d'un Plan Solidarités Crises (PSC), annexé à la présente délibération.

Ce plan met en place une organisation simple permettant à chaque maire de s'appuyer sur les intercommunalités composant le Pays de Béarn, dans l'objectif de faire face à des événements naturels majeurs que subirait sa commune. Les moyens susceptibles d'être mobilisés y sont recensés.

A cet effet, il est soumis à l'assemblée délibérante un projet de convention de coopération ayant pour objet la définition des modalités de mise en commun et de mobilisation des moyens humains et matériels.

Il est rappelé que les intercommunalités désireuses d'y participer ont préalablement délibéré sur ce principe et sur l'approbation de cette convention.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

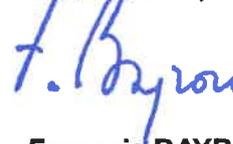
- 1- Approuver le principe de la coordination par le Pays de Béarn du Plan Solidarités Crises ;**
- 2- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU